



الوزير الأول  
Le Premier Ministre

CIRCULAIRE

04 JUIN 2025

00000004

À Madame et Messieurs

- Le Ministre de la Justice,
- Le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Étranger,
- Le Ministre de la Défense, des Affaires des Retraités et des Enfants de Martyrs,
- Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local,
- Le Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel,
- Le Ministre de l'Économie et des Finances,
- Le Ministre des Mines et de l'Industrie,
- Le Ministre des Pêches et des Infrastructures Maritimes et Portuaires,
- La Ministre du Commerce et du Tourisme,
- Le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile,
- Le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie,
- L'Inspecteur Général d'État,

**Objet :** Lancement des travaux de l'évaluation mutuelle des risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de prolifération des armes

Il est porté à votre connaissance le lancement des travaux du troisième cycle de l'évaluation mutuelle des risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de prolifération des armes à laquelle notre pays est soumis, sous la supervision du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF).

Cette évaluation a pour objectif de vérifier le niveau de conformité des États membres aux normes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes (LBC/FT/FP), conformément aux standards internationaux établis par le Groupe d'Action Financière (GAFI/FATF).

Conformément au calendrier adopté, nous devons soumettre l'ensemble des données et informations démontrant notre conformité technique à ces normes d'ici fin novembre 2025. Par la suite, une mission d'évaluation effectuera une visite de terrain au cours du mois de juillet 2026, afin de vérifier concrètement l'efficacité du dispositif national de LBC/FT/FP, selon la méthodologie internationale en vigueur. Enfin, le rapport d'évaluation final sera discuté et adopté lors de la réunion plénière du MENAFATF prévue en mai 2027.

Compte tenu du caractère urgent et stratégique de cette mission, qui nécessite une coordination nationale renforcée, il vous est demandé, chacun en ce qui le concerne, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la préparation, la sensibilisation et la mobilisation des services et entités relevant de votre département, afin de garantir leur pleine implication dans les travaux liés à cette évaluation.

Par ailleurs, chaque département concerné devra désigner un point focal de haut niveau, au sein des institutions indiquées dans la liste annexée, habilité à assurer la coordination directe avec l'Unité Mauritanienne d'Enquêtes Financières et avec le Coordinateur National du programme d'évaluation, afin de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre des actions prévues dans le calendrier établi.

**El Moctar Ould Djay**

